

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2026-048 – OBJET : MISE A DISPOSITION DU MINIBUS DU SERVICE ENFANCE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE A  
MORMANT ASSOCIATION HAND BALL CLUB**

Yannick GUILLO, Président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n° 2024/87-04 en date du 26 septembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président,

**Vu** la convention de prêt d'un minibus de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne à Mormant Association Hand Ball Club établie afin de fixer les conditions de prêt, pour une mise à disposition du dimanche 19 avril 2026 à 13h00 au jeudi 23 avril 2026 à 17h00,

**Considérant** la demande en date du 11 mars 2026 de Mormant Association Hand Ball Club à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de disposer d'un minibus lui appartenant,

**Considérant** l'intérêt de mutualiser les matériels,

**DECIDE**

**ARTICLE UN :**

D'accepter et de signer la convention de mise à disposition du minibus du service Enfance de la Brie Nangissienne et tous documents afférents, à titre gracieux, à Mormant Association Hand Ball Club du dimanche 19 avril 2026 à 13h00 au jeudi 23 avril 2026 à 17h00.

**ARTICLE DEUX :**

D'indiquer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Nangis, le 26 mars 2026

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Le 31 mars 2026

077-247700701-20260331-C202604810-AR

Publié le 31 mars 2026